Code de conduite des Partenaires commerciaux

Intégrité professionnelle et nos valeurs partagées

Chez World Kinect, nous sommes absolument convaincus que la manière dont nous obtenons des résultats est tout aussi importante que les résultats eux-mêmes. World Kinect s'engage à respecter la lettre et l'esprit de l'ensemble des lois et de la réglementation en vigueur, et à agir en permanence de manière conforme à l'éthique. Lorsqu'ils travaillent avec ou pour le compte de World Kinect Corporation ou l'une de nos filiales et sociétés affiliées (collectivement, « World Kinect »), nous attendons de nos fournisseurs, entrepreneurs et agents, ainsi que de tous les employés, sous-traitants et agents travaillant pour le compte de ceux-ci (collectivement, les « Partenaires commerciaux ») qu'ils partagent cet engagement. Nous prendrons des mesures appropriées lorsque nous considérons que nos Partenaires commerciaux n'ont pas répondu à nos attentes, y compris la cessation des relations commerciales.

Lois anticorruption

Les Partenaires commerciaux doivent respecter toutes les lois et la réglementation anticorruption liées à leur travail avec World Kinect, y compris, sans s'y limiter, la loi des États-Unis sur les pratiques de corruption à l'étranger et la loi anticorruption du Royaume-Uni. Les Partenaires commerciaux ne doivent pas effectuer, offrir ou autoriser, ni accepter, directement ou indirectement, tout paiement, cadeau, promesse ou autre avantage illégal ou contraire à l'éthique dans le but d'obtenir un avantage indu. Toutes les transactions commerciales doivent être effectuées de manière transparente et consignées avec précision.

Lois commerciales

Nos Partenaires commerciaux doivent respecter toutes les sanctions économiques, embargos et autres restrictions commerciales (collectivement, les « lois commerciales ») en lien avec leur travail avec World Kinect. Ces lois commerciales incluent, sans s'y limiter, les restrictions commerciales administrées ou appliquées par l'Office de contrôle des avoirs étrangers du Département du trésor des États-Unis (l'« OFAC », y compris la liste des ressortissants spécialement désignés de l'OFAC [la « Liste des RSD »]), le Département d'État des États-Unis, le Conseil de sécurité des Nations unies, l'Union européenne, et le trésor de Sa Majesté.

Lois antitrust et lois sur la concurrence

La politique de World Kinect consiste à mener une concurrence vigoureuse sur le marché dans le respect total des lois en vigueur antitrust et en matière de concurrence, des lois en matière de pratiques commerciales, des règles et réglementations relatives aux monopoles, aux restrictions commerciales et à la concurrence déloyale (collectivement, les « lois antitrust et en matière de concurrence »). Les Partenaires commerciaux doivent respecter l'ensemble des lois en vigueur antitrust et en matière de concurrence, et ne doivent jamais saisir ou tenter de saisir un avantage illégitime de la part d'un tiers par manipulation, dissimulation, détournement d'informations protégées, transaction déloyale, ou toute autre action susceptible d'affecter la concurrence de manière déloyale, par exemple une fixation des prix ou une répartition du marché.

Prévention en matière de fraude et d'évasion fiscale

Nous interdisons strictement toute forme de fraude ou d'évasion fiscale. Nous attendons de nos Partenaires commerciaux qu'ils se conforment à toutes les lois, réglementations, codes et sanctions en vigueur en matière de prévention de la fraude ou de l'évasion fiscale. En aucun cas, un Partenaire commercial ne doit commettre une fraude ou à échapper frauduleusement à l'impôt, ni prendre des mesures en vue d'aider une autre personne à commettre une fraude ou à échapper frauduleusement à l'impôt.

Conflits d'intérêts

Les Partenaires commerciaux s'engagent à éviter les conflits d'intérêts réels ou perçus, et toutes les décisions commerciales doivent être impartiales et basées sur un raisonnement professionnel rationnel. Les Partenaires commerciaux s'engagent à s'abstenir de proposer, fournir ou solliciter toute chose susceptible de compromettre ou sembler compromettre le jugement ou l'indépendance d'un employé ou d'un client de World Kinect. Les Partenaires commerciaux s'engagent à s'abstenir de traiter avec un quelconque employé de World Kinect dont le conjoint, concubin ou autre membre de la famille ou proche est employé par, ou détient un intérêt financier substantiel dans, le Partenaire commercial (à l'exception des titres cotés en bourse). Les Partenaires commerciaux doivent divulguer tous les conflits d'intérêts potentiels ou avérés à leur interlocuteur professionnel chez World Kinect dès que le conflit est identifié.

Code de conduite des Partenaires commerciaux 2025. Copyright © 2025 World Kinect Corporation.
Tous droits réservés.

Confidentialité et sécurité des données

World Kinect s'engage à protéger les attentes raisonnables en matière de confidentialité de tous ceux avec lesquels les Partenaires commerciaux travaillent, y compris les autres Partenaires commerciaux, clients et employés. Les Partenaires commerciaux doivent respecter toutes les lois en vigueur, les conditions règlementaires et les meilleures pratiques sectorielles en matière de confidentialité des données et de sécurité de l'information, dès que des informations personnelles sont recueillies, stockées, traitées, transmises ou partagées. Les Partenaires commerciaux doivent également protéger et maintenir la confidentialité de toutes les informations exclusives de World Kinect, s'abstenir de divulguer ces informations à des tiers sans le consentement de World Kinect par écrit, et prévenir tout détournement de ces informations, notamment par l'échange de titres de World Kinect, ses clients ou autres Partenaires commerciaux sur la base d'informations substantielles non publiques.

Santé, sécurité et environnement

World Kinect s'engage à maintenir la santé et la sécurité des personnes et de l'environnement où WFS est présent. Indépendamment du respect de la lettre et de l'esprit de la règlementation en vigueur en matière de santé, de sécurité et d'environnement, les Partenaires commerciaux doivent atténuer les effets défavorables de leurs activités sur la société, l'environnement et les ressources naturelles tout en protégeant la santé et la sécurité du public.

Droits humains

Nous respectons les droits humains et la dignité des personnes dans le cadre de nos activités, de notre chaîne d'approvisionnement et des communautés dans lesquelles nous travaillons. Nous soutenons les principes fondamentaux énoncés dans la Déclaration universelle des droits de l'homme des Nations unies et nous nous conformons aux lois spécifiques aux droits de l'Homme, telles que la loi du Royaume-Uni sur l'esclavage moderne de 2015. Les Partenaires commerciaux doivent respecter toutes les lois en vigueur en matière de droits humains et mener leurs activités d'une manière conforme à la loi du Royaume-Uni sur l'esclavage moderne de 2015 et à la Déclaration universelle des droits de l'homme des Nations unies. En particulier, les Partenaires commerciaux doivent prendre toutes les mesures possibles pour empêcher toute forme de travail forcé, d'exploitation, de travail obligatoire ou d'esclavage moderne et se conformer à toutes les lois locales en vigueur et aux normes industrielles obligatoires concernant les heures de travail, y compris les heures supplémentaires, les pauses et les congés payés.

Inspections de conformité

Les Partenaires commerciaux s'engagent à fournir des informations exactes à World Kinect en ce qui concerne leurs activités commerciales, leur structure d'entreprise, leur situation financière et leur performance conformément aux dispositions contractuelles, à la réglementation et aux pratiques sectorielles en vigueur. Dans la mesure nécessaire et sur avis raisonnable, World Kinect se réserve le droit de mener des inspections pour vérifier la conformité au présent Code de conduite des Partenaires commerciaux. Les Partenaires commerciaux conserveront des dossiers originaux et exacts pour prouver la conformité, fourniront à World Kinect l'accès nécessaire et les informations requises, et agiront de bonne foi pour améliorer et/ou rectifier les défaillances découvertes au cours d'une telle inspection.

Absence de droits de tiers

Le présent Code de conduite des Partenaires commerciaux ne confère pas de droits à des tiers. Aucun des employés du Partenaire commercial n'aura de droits contre World Kinect en vertu du Code de conduite des Partenaires commerciaux, et aucun desdits employés n'aura le droit d'exiger de World Kinect le respect d'une quelconque des dispositions du présent Code de conduite des Partenaires commerciaux.

Ligne d'assistance téléphonique en matière de conformité

World Kinect exige que toute conduite illicite ou contraire à l'éthique d'un employé de World Kinect, d'un Partenaire commercial ou de tout tiers agissant en son nom soit immédiatement signalée. Les signalements peuvent être faits à un membre ou à la direction de World Kinect, au service juridique et conformité de World Kinect, ou en toute confidentialité via la Ligne d'assistance téléphonique en matière de conformité de World Kinect. Vous pouvez effectuer un signalement en ligne et/ou trouver un numéro gratuit local sur **compliance.world-kinect.com**

Code de conduite des Partenaires commerciaux 2025. Copyright © 2025 World Kinect Corporation.
Tous droits réservés.

Confirmation de la conformité du Partenaire commercial

En tant qu'entreprise responsable, règlementée et cotée en bourse aux États-Unis, World Kinect Corporation, ainsi que ses filiales et sociétés affiliées (collectivement, « World Kinect »), est fière d'appliquer des normes de diligence raisonnable exigeantes à l'égard de ses fournisseurs, entrepreneurs, prestataires de services et autres partenaires (ci-après, les « Partenaires commerciaux »). Nous le faisons afin de maintenir nos normes élevées de conformité et d'éthique professionnelles, d'adhérer à la réglementation domestique et internationale en vigueur, et pour protéger notre propre réputation et celles de nos clients et de nos Partenaires commerciaux.

Nonobstant toutes autres conditions que World Kinect et un Partenaire commercial sont susceptibles de conclure, dès lors qu'ils travaillent avec ou pour le compte de World Kinect, nous attendons de tous nos Partenaires commerciaux, ainsi que de tous les employés, sous-traitants et agents des Partenaires commerciaux, qu'ils respectent notre engagement en faveur d'une conduite licite et éthique. Nous avons résumé ces conditions dans notre Code de conduite des Partenaires commerciaux. Veuillez noter que World Kinect prendra des mesures appropriées lorsque nos Partenaires commerciaux ne satisfont pas à ces attentes de conformité, pouvant aller jusqu'à la cessation de la relation commerciale.

Lorsque vous aurez examiné le Code de conduite des Partenaires commerciaux de World Kinect, veuillez signer et renvoyer promptement l'attestation suivante à votre principal contact professionnel au sein de World Kinect.

Cordialement,

Équipe Éthique mondiale et conformité de World Kinect
world-kinect.com

J'atteste par les présentes que mon organisation a examiné et s'engage à respecter entièrement le Code de conduite des Partenaires commerciaux de World Kinect.

Nom du Partenaire commercial : _____

Nom du représentant : _____

Fonction du représentant : _____

E-mail du représentant : _____

Signature du représentant : _____

Date : _____

Code de conduite des Partenaires commerciaux 2025. Copyright © 2025 World Kinect Corporation.
Tous droits réservés.